



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2013

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le 2 décembre 2013 à 20h30 en Mairie.

**Présents :**

BRUNEL Laurent - BESSON Eric - CLUZEL Michel - FAURE Guy - BERNE Nadine -  
BERTONNIER Pascale - DUPIN Denis - PEYROT Stéphane - RAMDANI Frédéric - TRAVERSIER  
Michèle

**Procurations :**

DEBAUD Laetitia à BRUNEL Laurent  
REYNAUD Sébastien à BESSON Eric

**Absents excusés :**

CHANAL Ludovic - FILET-COCHE Patrick - REYNAUD Alain

**Secrétaire de séance :**

BERNE Nadine

Le compte-rendu du 24 octobre 2013 est voté à l'unanimité.

### Acquisition des réseaux d'eau potable et assainissement du lotissement les balcons du Serre

Suite aux travaux de renforcement du réseau réalisés au hameau du Serre et bouclage au lotissement des balcons du Serre, les réseaux d'eau potable et eaux usées du lotissement des balcons du Serre font dorénavant parti du domaine public. Un acte notarié sera dressé par Maître VEY, Notaire à Tournon sur Rhône afin de préciser les modalités ci-après :

- Rétrocession à la commune des réseaux d'eau potable et eaux usées
- La voirie reste propriété de l'association du lotissement
- L'association laissera libre accès à la commune pour l'entretien et la réparation des dits réseaux par convention de servitude.

Cette opération permet à la Commune de percevoir les abonnements individuels et les taxes y afférents.

La mise en conformité du réseau (changement des compteurs, pose de ventouse...) reste à charge des co-lotis.

Voté à l'unanimité

### Contrats d'assurance des risques statutaires

La commune a, par délibération du 8 Avril 2013, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des ses agents et en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 ;

Le Centre de Gestion de l'Ardèche a communiqué à la Commune les résultats la concernant :

Candidat retenu : CNP Assurances - SOFCAP (intermédiaire)

Caractéristiques du contrat : durée **4 ans**

date d'effet : **1<sup>er</sup> janvier 2014**

régime : **capitalisation**

possibilité de résiliation annuelle moyennant un **préavis de 4 mois**

délai de déclaration de sinistre : **90 jours**

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 Mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Il a été décidé ceci :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1<sup>er</sup> Janvier 2014)

- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L

Risques garantis : décès, accident de service et maladie imputable au service, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/adoption, paternité, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, infirmité de guerre, invalidité temporaire

Conditions : TAUX – 6.65% avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90%

- Agents Titulaires ou Stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L et Agents Non Titulaires de droit public effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; grave maladie ;

Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire

Conditions : TAUX – 1.15% avec une franchise de 10 jours par arrêt maladie ordinaire.

Voté à l'unanimité

#### **Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor**

Monsieur DESPORTES Laurent, Receveur Percepteur, chargé de la tenue de la comptabilité de la commune, a répondu favorablement à la demande qui lui a été faite de fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer à Monsieur DESPORTES Laurent l'indemnité prévue par l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983.

Voté à l'unanimité

#### **Location de l'appartement de la boulangerie**

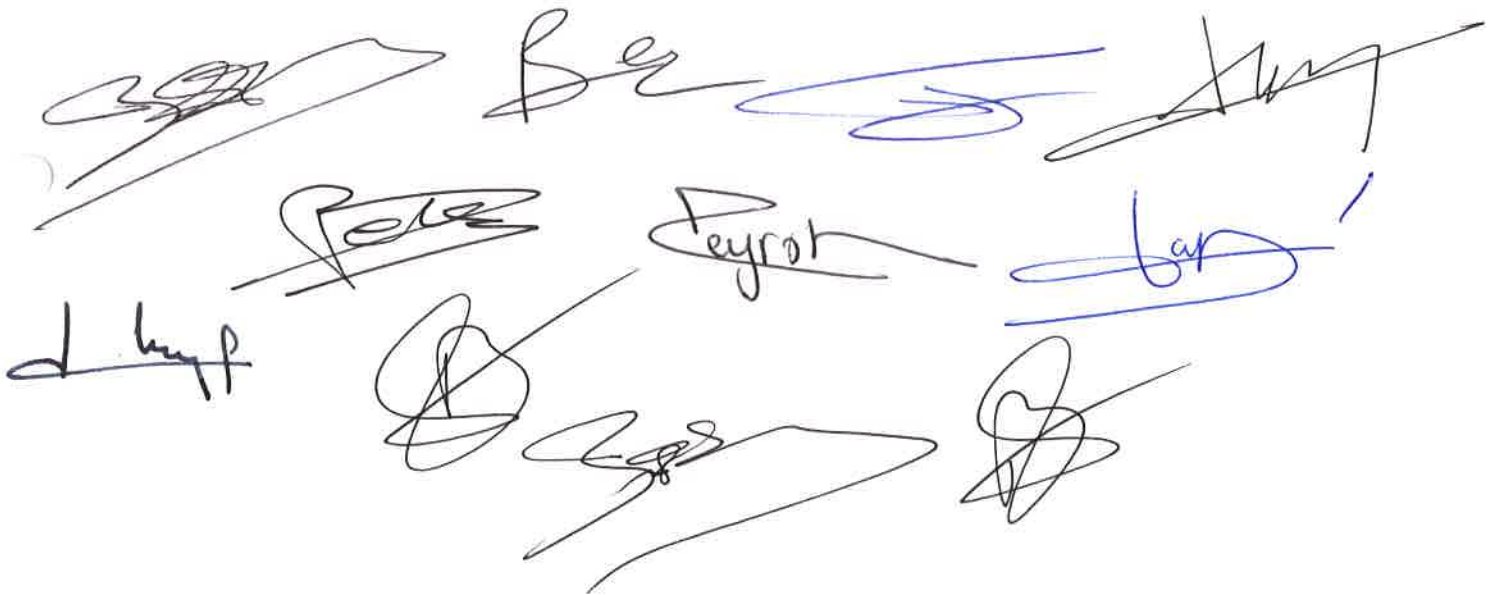
Monsieur HOHWALD Aurélien a quitté le logement le 31 Octobre 2013 comme suivant son préavis.

Melle VARALDA Emma et M. MARRAS Florian ont déposé un dossier de demande ~~de~~ pour ce logement et remplissent les conditions nécessaires à son obtention.  
Le Conseil Municipal a décidé de leur louer l'appartement au loyer mensuel de 400 € + 65 € de charges (gaz) à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2014.  
Les locataires devront verser une caution de 400.00 €.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 22h30.

### SIGNATURES



A collection of approximately ten handwritten signatures in black and blue ink, arranged in two rows. The signatures are highly stylized and cursive. Some legible names include 'Peyrot' and 'Lar'.